

Inscription à la Maison des Arts pour l'année

Les cours ont lieu du lundi au samedi et suivent le calendrier scolaire.

En bref

La Maison des Arts propose tout au long de l'année scolaire des cours de musique ainsi que des cours collectifs d'arts plastiques et une initiation au numérique. Ces activités sont facturées en fonction du quotient familial.

Le détail des activités est à retrouver sur maisondesarts.saint-herblain.fr (<https://maisondesarts.saint-herblain.fr>)

Pour qui ?

La Maison des Arts est prioritairement réservée aux Herblinois-es. Les personnes résidant hors commune pourront toutefois être accueillies dans les cours collectifs en fonction des possibilités. La tarification est différente pour les non-Herblinois-es.

Les enfants sont admissibles à partir de 3 ans pour la pratique des arts plastiques (maternelles petite section) et 4 ans pour la musique (maternelles moyenne section). Aucune limite d'âge maximum n'est fixée.

La démarche

Le détail des procédures d'inscription est à retrouver sur [le site de la Maison des Arts.](https://maisondesarts.saint-herblain.fr/articles/inscriptions-2021-2022-nle-version) (<https://maisondesarts.saint-herblain.fr/articles/inscriptions-2021-2022-nle-version>)

Contact

Maison des Arts
26 rue de Saint-Nazaire
44800 Saint-Herblain
02 28 25 25 80

Horaires

Les horaires détaillés d'ouverture de la Maison des Arts sont à retrouver [sur son site.](https://maisondesarts.saint-herblain.fr/articles/coordonnees) (<https://maisondesarts.saint-herblain.fr/articles/coordonnees>)